



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENT SPORT-ART-ETUDES ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

MUSIQUE ET DANSE

Délai de dépôt de la candidature : 31 janvier 2019 pour les danseurs qui doivent se présenter à l'audition de sélection SAE

Jusqu'au 28 juin 2019 pour les élèves qui intégreront une filière intensive d'une école membre de la CEGM

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre sans aucune discrimination.

1. Présentation du dispositif et définition des critères

Le dispositif sport-art-études (SAE) de l'enseignement primaire public genevois consiste en un aménagement de l'horaire scolaire hebdomadaire de maximum 4 périodes pour les élèves prometteurs dans le domaine du sport (discipline sportive individuelle) ou des arts (musique et danse). Parmi ces 4 périodes hebdomadaires, une dispense partielle ou totale de l'éducation physique et de la musique (uniquement pour les élèves musiciens) est également possible.

Le dispositif SAE permet de concilier un parcours scolaire et une pratique artistique ou sportive intensive, tout en maintenant les mêmes exigences et conditions de promotion annuelle que l'ensemble des élèves.

Pour les arts, les candidats doivent satisfaire aux critères de sélection édictés par le DIP en collaboration avec les écoles de musique et de danse, décrits ci-dessous.

Les parents, les professeurs et les doyens des écoles de musique ou de danse, et les enseignants des établissements scolaires veillent à ce que la charge artistique ne porte pas atteinte à l'investissement scolaire et à la santé de l'élève.

Sur le plan scolaire

A partir du cycle moyen (5P à 8P)

- 1) L'élève suit de manière satisfaisante le programme scolaire tant sur le plan des résultats qu'au niveau du comportement ;
- 2) La direction de l'établissement est favorable à un aménagement d'horaire (les absences ne doivent en aucun cas nuire à la progression scolaire de l'élève) ;
- 3) L'élève fait preuve de motivation, de sérieux et de volonté dans ses activités scolaires et artistiques ;
- 4) Une annulation de l'aménagement horaire octroyé peut être décidée en tout temps si le niveau scolaire et/ou le comportement de l'élève sont jugés peu satisfaisants.

Sur le plan artistique / instrumental

- 1) L'élève est inscrit dans une filière intensive agréée d'une école membre de la CEGM. Pour la danse, l'élève ne faisant pas partie d'une école membre de la CEGM doit se présenter à l'audition SAE et doit en outre attester d'une pratique intensive de la danse ;
- 2) L'élève pratique son activité artistique de manière régulière, par une étude soutenue, à la satisfaction de son professeur ;
- 3) L'élève se produit chaque année lors d'auditions, de concerts ou de spectacles ;
- 4) L'élève présente des résultats d'examens jugés suffisants.

2. Démarches administratives

 Si votre enfant est actuellement scolarisé en 8P et que vous souhaitez faire une demande d'admission pour le dispositif sport-art-études (SAE) pour la prochaine rentrée scolaire, prière d'utiliser le formulaire du Cycle d'orientation.

Les formulaires suivants, joints au présent document, doivent être remis dûment complétés (datés et signés) à l'enseignant titulaire de classe :

- **le formulaire de demande d'aménagement art-études**
- **l'attestation de l'école de musique / danse**

La décision concernant la demande d'aménagement horaire sera transmise par écrit aux parents par la direction de l'établissement scolaire.

La décision est valable pour une année scolaire. Elle peut cependant être revue ou annulée en tout temps, si l'aménagement horaire accordé porte atteinte aux résultats scolaires de l'élève ou si le comportement de celui-ci n'est pas satisfaisant.

Une nouvelle demande doit être effectuée chaque année.

3. Formulaire à remplir par les parents

DEMANDE D'INSCRIPTION EN SAE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

ELEVE

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ SEXE : F M

NOMS ET PRENOMS DES PARENTS : _____

ADRESSE : _____ N° _____

NPA : _____ LIEU : _____

E-MAIL : _____

TELEPHONE PRIVE : _____ MOBILE : _____

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

ECOLE: _____

ANNEE DE SCOLARITE : 4P 5P 6P 7PL'ELEVE BENEFICIE DU DISPOSITIF ART-ETUDES : OUI NON

NOM/PRENOM DE L'ENSEIGNANT TITULAIRE : _____

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

ÉCOLE : _____

ANNEE DE SCOLARITE : 5P 6P 7P 8PPOUR LES 9⁰⁰ PRIERE D'UTILISER LE FORMULAIRE DU CYCLE D'ORIENTATION**PRATIQUE ARTISTIQUE**MON ENFANT EST INSCRIT DANS UNE ECOLE DE MUSIQUE OU DE DANSE MEMBRE DE LA CEGM¹ : OUI NOM DE L'ECOLE: _____ NON L'ELEVE SERA CONVOQUE A UNE AUDITION DE SELECTION (UNIQUEMENT POUR LES DANSEURS)

INSTRUMENT / STYLE DE DANSE : _____

Par notre signature, nous certifions avoir pris connaissance des dispositions qui fixent les critères et les conditions (voir en pages 1 et 2) en vue d'une demande d'aménagement de l'horaire dans le cadre du dispositif sport-art-études.

Date : Signature des parents:

¹ Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre

4. Attestation de l'école de musique / danse

A. ELEVE

NOM DE L'ELEVE : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / / SEXE : F M

INSTRUMENT (VOIX) - STYLES DE DANSE:

ELEVE PROVENANT D'UNE ECOLE DE MUSIQUE OU DE DANSE MEMBRE DE LA CEGM: OUI NON

B. ECOLE DE MUSIQUE / DANSE

NOM :

ADRESSE (N° ET RUE) :

NPA : LIEU :

TYPE DE FILIERE : INTENSIVE AGREEE CEGM

AUTRE : L'ELEVE SERA CONVOQUE A UNE AUDITION DE SELECTION

C. TYPE D'AMENAGEMENT HORAIRE SOUHAITE

1) COCHER CE QUI CONVIENT

(MAXIMUM 4 PERIODES AU TOTAL Y.C. DISPENSE DE LA MUSIQUE OU DE L'EDUCATION PHYSIQUE)

LIBERATION : 1 PERIODE HEBDOMADAIRE

LIBERATION : 2 PERIODES HEBDOMADAIRES

LIBERATION : 3 PERIODES HEBDOMADAIRES

LIBERATION : 4 PERIODES HEBDOMADAIRES

NB : L'horaire sera fixé précisément d'entente avec l'enseignant et le directeur de l'établissement concerné.

2) DISPENSE DE LA MUSIQUE: NON 1 PERIODE AVEC LE MAITRE GENERALISTE
1 PERIODE AVEC LE MAITRE SPECIALISTE

3) **UNIQUEMENT POUR LES DANSEURS:**

DISPENSE D'EDUCATION PHYSIQUE: NON 1 PERIODE AVEC LE MAITRE GENERALISTE
2 PERIODES AVEC LE MAITRE D'EDUCATION PHYSIQUE 3 PERIODES



L'ELEVE DISPENSE DE PLUS D'UNE PERIODE D'EDUCATION PHYSIQUE OU DE MUSIQUE NE SERA PAS EVALUE DANS LADITE DISCIPLINE.

AUTRE DEMANDE LIEE A L'ACTIVITE ARTISTIQUE:

.....

.....

D. PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTIVITE ARTISTIQUE

NOM ET PRENOM DU PROFESSEUR :

E-MAIL :

TELEPHONES : PORTABLE : PROF. :

PLAN D'ENTRAINEMENTS HEBDOMADAIRES ACTUELS DE L'ELEVE

(Cocher les cases qui correspondent aux horaires effectifs d'entraînements pour les danseurs/d'études de l'instrument pour les musiciens, sans prendre en compte les temps de déplacements. La pratique complémentaire, p.ex. pratique à domicile, doit être clairement dissociée des cours):

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8-9							
9-10							
10-11							
11-12							
12-13							
13-14							
14-15							
15-16							
16-17							
17-18							
18-19							
19-20							
20-21							

NOMBRE D'HEURES DE COURS HEBDOMADAIRES: _____ heures

LE CAS ECHEANT, NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE A DOMICILE: _____ heures

En signant cette demande, la direction de l'école de musique / de danse susmentionnée s'engage, dans l'intérêt de l'élève, à veiller à l'équilibre entre la pratique de l'instrument, de la voix, de la danse et la progression scolaire.

Pour la direction de l'école de musique / de danse:

Nom et Prénom du responsable:

Date : Signature :



Formulaire à remettre au maître généraliste titulaire de classe qui fera suivre à la direction de l'établissement

La direction d'établissement transmettra copie du formulaire dans son intégralité au service enseignement et évaluation à l'adresse [ep-emr@edu.ge.ch](mailto:emr@edu.ge.ch)

Espace réservé au DIP (ne rien inscrire)

1. Direction de l'établissement : Nom:

Prénom:

Préavis: favorable défavorable

Signature :